



DON 2018

ENTREPRISES

Nom :

N° de téléphone : / / / /

Adresse :

N° Siret :

Email :@.....

Verse un don d'un montant de :

50 € 100 € 200 € 300 € 500 € Autre : €

Fait un don en nature ou en compétence d'une valeur de :€

.....

L'association CLE DE SOL est reconnue comme un organisme d'Intérêt Général par la Division des Affaires Juridiques du pôle fiscalité de la Direction Régionale des finances publiques d'Auvergne et du Département du Puy de Dôme

En vertu de l'article 238 bis du Code Général des Impôts, les dons faits à l'Association CLE DE SOL, par les Entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Exemple, un don de 100 € vous revient après réduction d'impôts à seulement 40 €.

Merci de retourner cet imprimé complété avec votre
 chèque à l'ordre de l'Association CLE DE SOL,
 Mairie, Rue des Fougères, 63190 ORLEAT

Le bureau et l'ensemble des membres de l'association CLE DE SOL vous remercient par avance pour ce don.

N.B Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts qui fixent des délais précis, vos versements faits jusqu'au 31 décembre 2018 seront déductibles de vos impôts 2018 et vos versements réalisés après cette date seront déductibles de vos impôts 2019. Un reçu CERFA n°11580*03 au titre des dons à certains organismes d'intérêt général vous sera envoyé par retour du courrier. Sous réserve de modification de la législation